Commune de MARSALES
24540

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 14/2026

Le maire de MARSALES

Vu le code des communes,
Vu le code de la route,
Vu la nécessité de procéder à des travaux d'enfouissement de lignes au N°01 Chemin Fontaine de LA ROQUE (Entreprise BRUSAMOLIN) à MARSALES.

ARRÊTE

Article 1 er : Dans le cadre de travaux de tranchée sur la voirie du chemin communale de LA FONTAINE DE LA ROQUE à MARSALES par l'Entreprise BOOM Yannick de MARSALES.

La circulation sera Interdite dans les deux sens de circulation, une signalétique sera mis en place, du Vendredi 27 Novembre de 08 heures à 18 heures.

L'accès à cette voirie sera fermée durant ces travaux.

Article 2 : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins des personnes présentes sur le chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le maire de MARSALES
La Gendarmerie du BEAUMONTOIS EN PERIGORD.
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

AR Prefecture

024-212402572-20261120-ARRETE142026-AR
Reçu le 20/11/2026

MARSALES , le 20 Novembre 2026

Le maire :

Jean Pierre PRETRE

MAIRIE DE MARSALES (Dordogne) 24540